



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 25 Février 2025

Délibération n° **2025-31 R**
Objet : **Demande de subvention
DRAC – Opérations de
conservation préventive du fonds
ancien**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Cinq Février à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Quatorze Février deux mille vingt-cinq
à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à
l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 22
Nombre de votants : 28

Présents :

Madame Chantal EYMEOD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON,
Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Audrey CEARD, Madame Zoïa DEPEILLE,
Madame Wiebke SILVE, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur
Christian COULOUMY, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis GRAS, Monsieur
Christian GUENEAU, Madame Nathalie BERNARD, Monsieur Patrice RENOUF, Madame Annick
BOUISSIÈRE, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Jean Louis RIFFAUD,
Madame Véronique CONSTANS, Monsieur Robert PELLISSIER, Monsieur Olivier LEFRANCOIS,
Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :

Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOD
Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Monsieur Alexandre DIDIER donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Madame Valérie BARTHELOM donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY

Absent excusé :

Monsieur Vincent ESMIEU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L2112-1 ;

Vu la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer les opérations de conservation préventive préalables au déménagement du fonds ancien de la commune d'Embrun ;

Il est proposé à l'assemblée de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation, afin d'assurer le dépoussiérage des 919 volumes du fonds ancien de la commune d'Embrun et le reconditionnement de 236 d'entre eux.

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Vu** l'avis du Comité Consultatif Urbanisme du 24 février 2025
- **Valide** le plan de financement ci-dessous :

Investissement 2026	Dépenses (en HT)	Ressources							
		Etat DRAC		Département des Hautes-Alpes		Région SUD		Autofinancement	
Dépoussiérage et conditionnement livres fragiles	9 800 €	65%	6 370 €	0%	0 €	0%	0 €	35%	3 430 €

- **Autorise** Madame le Maire à solliciter les subventions correspondantes
- **Autorise** Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces administratives, financières ou techniques nécessaires à son exécution

Le 26 Février 2025

Madame Le Maire
Chantal EYMEOD

